

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR :

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 30 mai 2022, il sera procédé dans la commune d'Auray à une enquête publique en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pour la demande de déclaration d'utilité publique du projet de restauration immobilière de l'ensemble patrimonial de l'Hôtel Dieu, situé 8 rue Georges Clémenceau à Auray.

Le porteur du projet est M^{me} la Maire d'Auray – 100 place de la République -BP 10610 – 56406 AURAY cedex

L'enquête sera ouverte **du jeudi 16 juin 2022 9H00 au vendredi 1er juillet 2022 17h00 inclus.**

Toute personne pourra consulter le dossier au Pôle municipal du Penher - Direction de l'urbanisme -18 rue du Penher -56400 AURAY aux jours et horaires suivants :

- le lundi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le mardi 8h30-12h30
- le mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le jeudi 16 juin 9h00-12h30
- les jeudis 23 et 30 juin 8h30-12h30
- les vendredis 17 et 24 juin 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le vendredi 1er juillet 8h30-12h30 / 13h30-17h00

et consigner sur le registre ses observations éventuelles, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice au Pôle municipal du Penher - Direction de l'urbanisme 18 rue du Penher 56400 AURAY ou par courriel à l'adresse pref-enquetes-urbanisme@morbihan.gouv.fr

Cet avis et les informations relatives au dossier sont également mis en ligne :

- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan :
www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- et sur le site internet de la ville d'Auray : www.auray.fr/Ma-vie-pratique/Urbanisme

M^{me} Anne-Marie CARLIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public au pôle municipal du Penher :

- le mercredi 22 juin 2022 de 9h00 à 12h 00
- le vendredi 1er juillet 2022 de 14h00 à 17 h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la Direction de l'urbanisme de la mairie d'Auray et à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>

À l'issue de la procédure, le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière